

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR17.12PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 633'000.- destiné à financer les  
prestations d'ingénieur pour l'étude de la « phase 1 » du projet de chauffage à  
distance CAD-STEP**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 15 août 2017.

Elle était composée de Madame Emilienne WAGNIÈRE et des Messieurs Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Patrick DERIAZ, Christian GIROUD, Olivier MAIBACH, et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET et de M. Philippe GENDRET, Chef de service SEY.

La commission les remercie pour les explications fournies ainsi que pour les compléments d'information transmis hors séance.

Ce crédit d'investissement s'inscrit dans la stratégie énergétique de la Ville et vise une valorisation des rejets thermiques de la STEP pour les mettre au profit des occupants de différents services, bâtiments communaux et des entreprises. Il s'agit d'une distribution d'eau chaude captée à la STEP moyennant des échanges thermiques, dite pompe à chaleur, raccordée en réseau. Ce crédit d'étude servira à élaborer une demande de crédit complémentaire pour financer la réalisation.

La construction du Collège des Rives, avec ses besoins de chauffage, a déclenché une réflexion sur une possible économie d'une chaudière à gaz en raccordant le bâtiment au CAD. L'étude de faisabilité, cofinancé par la Direction de l'énergie du Canton de Vaud, a abouti à la priorisation de ce projet et à la publication de ce préavis.

Au-delà d'une rentabilité incertaine, le projet permettra de fidéliser une clientèle à moyen et long terme et d'assurer l'approvisionnement en énergie renouvelable de proximité.

Il convient par ailleurs de relever que ce projet, ainsi que l'extension prévue de la STEP, ancrera durablement cette infrastructure au bord du Lac.

Sollicitée par la commission, les éléments suivants ont été apportés par la délégation municipale :

- En plus de fournir de la chaleur aux bâtiments, la technologie utilisée permettra également de rafraîchir les locaux en inversant les flux thermiques.
- La température des rejets d'eau dans le lac répondra aux exigences fixées par l'Ordonnance de la protection des eaux. Une étude d'impact, réalisée en 2016 par le Bureau Ryser Ingenieure AG en coordination avec STE, atteste de cette conformité.

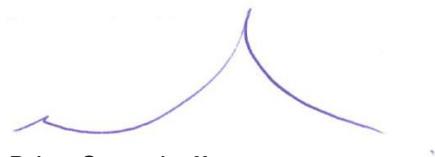
- Des réserves en cas de surprises archéologiques ou des pollutions de sols seront prises en compte ultérieurement, dans la phase de réalisation du projet.
- La variante retenue de basse enthalpie permettra d'utiliser des canalisations de sections de faible diamètre, limitant ainsi l'envergure des interventions sur l'espace public. La température fournie dans chaque bâtiment raccordé à ce réseau sera adaptée via les pompes à chaleur, en fonction des besoins locaux.
- L'énergie nécessaire à la circulation des fluides dans le réseau sera d'origine photovoltaïque locale.

**Conclusions :**

La commission est convaincue de l'utilité de cette demande de crédit d'étude, qui permettra d'élever encore la part d'énergies renouvelables de notre commune et d'en faire un projet exemplaire.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les trois articles de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 18 août 2017



Brian Oosterhoff